

## **PROGRAMME DE FORMATION CACES® R.487 GRUE A TOUR**

**selon la réglementation R377M (GMA et/ou GME) conduite  
au sol et/ou en cabine**

### **Intitulé de l'action de formation**

- Formation CACES® R.487 GRUE A TOUR selon la réglementation R.487 (GMA et/ou GME) conduite au sol et/ou en cabine.

### **Objectif (s) de la Formation**

- Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite de cette catégorie de grues à tour.
- Permettre à l'employeur de renouveler la délivrance de l'autorisation de conduite correspondante.
- Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ou CACES® R.487 Catégorie à définir, valide 5 ans.

### **Prérequis**

- Toute personne âgée de 18 ans minimum, reconnue apte par le Médecin du Travail. Compte tenu du test écrit de l'évaluation finale, il est obligatoire que le participant soit en capacité de lire des consignes écrites et de répondre par écrit aux questions posées.

### **Contenu**

#### **Théorique**

- Code du Travail et textes de la Sécurité Sociale
- Rôles et responsabilités de chacun
- Classification, caractéristiques principales et différents mécanismes des grues à tour
- Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité
- Principaux risques : chute de la charge, renversement, heurts, environnement ...
- Lecture d'une plaque de charge, d'un abaqué, d'un tableau et des aides à la conduite
- Règles de stabilité : appuis, évaluation des charges, conditions d'équilibre, règles d'élingage Distances de sécurité avec les conducteurs électriques

#### **Pratique**

- Contrôle visuel de l'état de la grue à tour et de ses contacts avec le sol
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Choisir un mouflage et réaliser des manœuvres de changement (simple et double mouflage)
- Elinguer ou surveiller l'élingage d'une charge
- Effectuer les différents mouvements en simple/en combiné
- Récupérer le balancement de la charge
- Reposer la charge en un endroit précis visible
- Reprendre la charge et la reposer en un endroit précis non visible en respectant les gestes de commandement et de communication
- Utiliser correctement les aides à la conduite
- Maîtriser la souplesse et la précision des manœuvres
- Remettre la grue à tour en configuration « hors service »
- Effectuer les opérations d'entretien courant et vérifier les différents niveaux
- Rendre compte

## Profil des intervenants

- Intervenants expérimentés ayant une solide expérience des engins utilisés

## Nom du responsable pédagogique encadrant la formation

- Monsieur Sébastien BRANCHEREAU

## Moyens pédagogiques

### Théorique

- Projections de films et de diaporamas **donc prévoir salle de cours suffisamment grande en vue du nombre de stagiaires**
- Remise de livrets de stage et d'un crayon à chaque stagiaire

### Pratique

- Formation pratique sur une grue, évaluation des acquis

## Dates de la formation

- Fonction du planning en cours

## Durée de formation

- **Initiale** : 2 jours de formation + 1 jour de tests soit 21 heures
- **Recyclage** : 1 jour de formation + 1 jour de tests soit 14 heures

## Lieu de la formation

- Sur le site de l'organisme de formation ou chez le client

## Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis

- Feuille d'émargement
- Feuille d'évaluation de fin de stage
- Tests écrits pour la théorie ainsi que pour la pratique

## Sanction de la formation

- CACES® ou Attestation de compétences
- Test d'évaluation réalisé par une personne qualifiée dénommée « testeur » selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques de la Recommandation R.487 de la CNAMTS.